



## COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 29 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf mars à dix-huit heures trente, a eu lieu à la salle ISLEA à Avermes, le **Conseil Syndical du SICTOM Nord Allier**, sous la présidence de **Monsieur PINET Didier**, Président.

Membres en exercice : 144  
Membres présents : 67  
Membres votants : 78

Date de convocation : 23 mars 2022

**Etaient présents** : Didier PINET, Jacques BRÉCHIGNAC, Jean-Luc ALBOUY, Gilbert LARTIGAU, Geneviève PETIOT, Alain DENIZOT, Christophe POMMIER, Arnaud HAY, Alain CHERVIER, Bérengère JACQUIN, Gérard LURAT, Brigitte DEVILLE, Claire CABANEL, Xavier FAIVRE-DUBOZ, Isabelle CANCRE, Gérard ROSSFELDER, Isabelle DINET, Guy GOUGNOT, Didier DURET, Denis FLAMAND, Emmanuel PALTZ, Jean-Paul BISSONNIER, Sébastien JOLY, Jocelyne BERNARDIN, Robert ÉRAUD, Patrice BUCHET, Dominique LEGRAND, Gilbert ROSNET, Dominique DARNET, Gérard DEVENE, Alain VIRLOGEUX, Anthony JACQUELIN, Raphaël BRENON, Alain VENDANGE, Michel BARBARIN, Vincent RONDEPIERRE, Odile DURET, Anne AUBERY, Guillaume MARGELIDON, Annick ANGLARES, Julien DOMAS, Anne KÉBOUR, Blandine SOCHET, Jean-Jacques LABUSSIÈRE, Laurent DESMYTTER, Annie-France POUGET, Mickaël PERROD, Céline RODAMEL, Pascal THÉVENOUX, Xavier ANGLEYS, Fabien GIMENEZ, Michel BRENOT, Violaine BAUDON, Gilles CHABERT, Jean-Pierre BERTHELOT, Serge LAFORET, Katherine SIMON, Alain SOUFFERANT, Dominique PELLETIER, Joël BOGACZ, Michel AUBAILLY, Ginette ROUZEAU, Antoine FARIZON, Yves PETIOT, Florence PROUD'HON, Carole SANVOISIN, Didier RICHE.

**Etaient excusés** : Nicole BERTRAND, Catherine SEGAUD, Louis BERNARDET, Catherine JOLY, Jean-Pierre GUESTON, Serge REIGNER, Nathalie FALCHETTO, Raymond JOURDIER, Yves LENOIR, Gaëtan TISSIER, Jean-Maxime FAULCONNIER, Annie DEBORBE, Jean-Luc MOSNIER, Gérard NAFFETAS, René LAPENDRY, Maud BELIN, Yannick LUCOT, Lyliane EYRAUD, Daniel LACARIN, Emilie MAUROY, Maud BETIAUX, Stéphanie PURAVET, Roland BION, Sylvie DUPUIS, Eric de BURE, Jean-Luc GAUTHIER, Eric CLAVEL, Eric VENUAT, Evelyne THÉVENIN, Fabrice GALLON, Sébastien CHARLES, Romain JUGE, Sylvie EDELIN, Laëtitia PLANCHE.

**Avaient donné pouvoir** : Catherine SEGAUD à Didier PINET, Raymond JOURDIER à Alain VENDANGE, Yves LENOIR à Didier PINET, Louis BERNARDET à Odile DURET, Annie DEBORBE à Xavier FAIVRE-DUBOZ, Eric CLAVEL à Didier RICHE, Serge REIGNER à Didier RICHE, Daniel LACARIN à Michel BARBARIN, Sylvie EDELIN à Carole SANVOISIN, Laëtitia PLANCHE à Anne KÉBOUR, Catherine JOLY à Annick ANGLARES.

**Secrétaire de séance** : Michel BARBARIN

**Assistaient également à la réunion** : Thierry GAUDET, Manuel BOUILLOUX, Jocelyne VEVRE, Nicole BLANCHET, Karine BOUYOU du SICTOM Nord Allier.

Le Conseil Syndical a pu valablement délibérer

=====

# TABLE DES MATIERES

**1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 8 FEVRIER 2022**

**2/ EXAMEN ET VOTE DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021  
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021**

**3/ BUDGET PRINCIPAL : AUTORISATION DE PROGRAMME N°9 : TRAVAUX SUR LE RESEAU DE DECHETERIES -ACTUALISATION**

**4/ BUDGET PRINCIPAL : AUTORISATION DE PROGRAMME N°10 : ISDI -ACTUALISATION**

**5/ BUDGET PRINCIPAL : AUTORISATION DE PROGRAMME N°11 : REALISATION D'UN BATIMENT VESTIAIRE -ACTUALISATION**

**6/ EXAMEN ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022**

**7/ VOTE DES PRODUITS DE TEOM 2022**

**8/ TARIF DE MAIN D'OEUVRE**

**9/ TARIF DE MISE A DISPOSITION**

**10/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**11/ MISE A DISPOSITION DE PARCELLES A M. MEUNIER EXPLOITANT AGRICOLE : APPROBATION DU BAIL PRECAIRE**

**12/ DDS : APPROBATION DE L'AVENANT N°3 AVEC L'ECO-ORGANISME ECODDS ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

**13/ INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL SYNDICAL AU PRESIDENT**

**14/ INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL SYNDICAL AU BUREAU**

**15/ INFORMATIONS DIVERSES APPORTEES PAR LE PRESIDENT AU CONSEIL SYNDICAL**

**16/ QUESTIONS DIVERSES**



*M. le Président énonce les excusés et les pouvoirs. Il remercie les délégués de leur présence.*

*Monsieur PINET informe l'ensemble des élus que cette séance sera enregistrée. A chaque prise de parole, il demande que la personne donne son nom.*

*Monsieur Michel BARBARIN est désigné secrétaire de séance.*

*Monsieur le Président excuse Madame Nadia GODIGNON, Responsable du service Finances/Administration Générale, absente pour cause de test positif à la COVID-19.*

## **1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 8 FEVRIER 2022**

### Extrait de la délibération

Monsieur le Président rappelle que le compte rendu du Conseil syndical du 8 février 2022 a été transmis pour information. Il demande aux délégués si ce compte rendu appelle des réserves ou des observations. Ce compte rendu est approuvé.

## **2/ EXAMEN ET VOTE DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021**

Monsieur le Président donne la parole à M. FAIVRE-DUBOZ, 4<sup>ème</sup> Vice-Président en charge des finances qui présente le document regroupant le compte administratif 2021, l'affectation des résultats 2021 ainsi que la proposition du budget primitif 2022.

Les résultats sont en totale concordance avec les comptes de gestion du comptable public.

M. FAIVRE-DUBOZ rappelle que le résultat de la section de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement. Dans ce cas, il sera inscrit en réserve au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »

### ➤ BUDGET PRINCIPAL - RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 19 061 033 €

Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et des ventes diverses ⇒ 1 256 650 €

- × *Redevance spéciale pour les ordures ménagères : les inscriptions 2021 avaient été estimées à la baisse pour tenir compte des impacts de la crise COVID-19 et de la fermeture de certains établissements.*
- × *Prestations réalisées par les services du SICTOM Nord Allier : les apports de déchets verts ont été particulièrement élevés en 2021 ce qui induit une hausse des recettes. Les prestations facturées au SICTOM Sud Allier concernent la mutualisation des frais de transport entre Bayet et Chézy.*
- × *Les ventes de marchandises : en 2021 : la vente de poulaillers aux usagers, en complément des composteurs individuels, afin de détourner les biodéchets des ordures ménagères a rencontré un réel succès. Cette action n'est pas reconduite en 2022. Les ventes de matières en déchèterie ont profité de la flambée des cours de matières premières en 2021.*
- × *Remboursements de frais :  
Une quote-part des frais de personnel est refacturée au budget annexe collecte sélective.  
La piste de lavage et la cuve de GNR sont mises à disposition des sociétés ONYX et COVED, moyennant une refacturation mensuelle.*

Chapitre 73 : Impôts et taxes ⇒ 9 918 320 €

*Ce chapitre intègre le produit de la TEOM qui est collectée par les services fiscaux auprès des usagers, versée aux communautés de communes et communauté d'agglomération, membres du SICTOM Nord Allier qui, à leur tour, la reversent au SICTOM.*

*La hausse des contributions appelées auprès des collectivités membres du SICTOM Nord Allier sera limitée à 1 %.*

Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations ⇒ 123 600 €

*Ce chapitre intègre les participations de l'Etat perçues pour les contrats d'emplois aidés, les soutiens des éco-organismes, d'éventuelles subventions de fonctionnement ainsi que des remboursements d'assurances liés aux sinistres.*

*Les soutiens des Eco-organismes : 119 900 €*

- *CITEO a procédé aux versements des liquidatifs de 2019 et 2020. La part soutien à la communication est affectée au budget principal, le reste des soutiens CITEO est perçu sur le budget Collecte sélective,*
- *ECOMOBILIER réduit ses soutiens au fur et à mesure que des bennes EcoMobilier sont déployées dans les déchèteries du SICTOM Nord Allier.*

*Les remboursements d'assurance perçus en 2021 concernent des sinistres liés à des véhicules ou des bâtiments de déchèteries : 3 700 €.*

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante ⇒ 13 000 €

Il s'agit du versement d'une redevance annuelle et forfaitaire au titre de l'occupation du domaine public par la SPL ALLIER TRI.

Chapitre 76 : Produits financiers ⇒ 510 €

Ce chapitre intègre les revenus de parts sociales ainsi que le remboursement des intérêts des emprunts liés au budget annexe Collecte sélective.

Le budget Collecte sélective rembourse un emprunt au budget principal.

Le remboursement des intérêts est perçu en recettes de fonctionnement, quant au remboursement de la part Capital, il est perçu en recettes d'investissement.

Chapitre 77 : Produits exceptionnels ⇒ 1 500 €

Il s'agit de régularisations de cotisations CNRACL. Dans le cadre des dossiers de validation de services, certains agents percevront des remboursements de cotisations. Ces montants seront perçus par le SICTOM qui devra ensuite les reverser aux agents.

Chapitre 013 : Atténuations de charges ⇒ 30 000 €

Les remboursements de rémunérations sont principalement estimés pour les arrêts maladie de longue durée : 20 000 €.

Les remboursements des heures syndicales : 10 000 €.

Résultat de fonctionnement antérieur ⇒ 7 631 453 €

Ce montant correspond au résultat dégagé par la section de fonctionnement en fin d'exercice 2021, déduction faite de l'éventuel besoin de financement de la section d'investissement.

Fin 2021, la section d'investissement présente un besoin de financement de 1 084 330,38 €. Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 2021 est donc en priorité affecté pour couvrir ce besoin de financement, le solde est repris en 2022 pour un montant de 7 631 453,83 €

Recettes d'ordre ⇒ 86 000 €

Elles concernent les travaux en régie réalisés par les services techniques du SICTOM Nord Allier.

Les travaux réalisés en 2021 par les agents du service technique sont les suivants :

- Réfection de bennes de déchèteries,
- Remplacement des éclairages extérieurs par des LED dans les déchèteries,
- Déplacement d'un portail au parc clos du site de Chézy,
- Création et aménagement d'un local de stockage aux services techniques,
- Installation de mâts pour supports pédagogiques sur le site de Chézy,
- Aménagement de points de regroupement.

➤ BUDGET PRINCIPAL - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 15 986 681 €

Chapitre 011 : Charges à caractère général ⇒ 5 852 220 €

× Les principales variations sont les suivantes :

- Fluides (eau/électricité/combustibles/carburants) : le poste Carburants a été évalué à la hausse pour tenir compte de la flambée des cours actuels. La consommation de carburant du syndicat est de 352 000 litres/an. M. PINET regrette que les collectivités n'aient pas bénéficié des aides de l'Etat.
- Fournitures et petit équipement : la baisse de ce poste de dépense est liée à l'opération poulaillers de 2021 qui était ponctuelle et donc non reconduite en 2022.
- Prestation de services : ce poste de dépenses subit une forte hausse liée aux formules d'actualisation des marchés. Par ailleurs, le coût d'incinération cumule plusieurs hausses : l'actualisation de la prestation, la TGAP ainsi qu'une nouvelle taxe communale. Ainsi, le coût d'incinération passe de 132,66 €/t à 145.49 €/t, ce qui représente une hausse de plus de 250 000 €.

M. THÉVENOUX demande à connaître le tonnage des ordures ménagères incinérées à l'UVEOM de Bayet. Qu'est ce qui justifie la nouvelle taxe communale de Bayet ?

M. PINET répond que 19 500 t de déchets ménagers provenant du SICTOM Nord Allier sont incinérées à l'UVEOM de Bayet. Quant à la nouvelle taxe communale, M. le Président explique que la commune de Bayet a décidé, et elle est tout à fait dans son droit, d'instaurer une taxe sur les tonnes entrantes sur son territoire. De ce fait, le SICTOM Sud Allier répercute cette taxe à ses clients. Le SICTOM Nord Allier ne peut que subir.

M. PINET suppose que le volume important de déchets concentrés à Bayet entraîne plus de nuisance qu'auparavant. De ce fait, la commune ne peut supporter de frais supplémentaires.

- Maintenance/entretien des véhicules : les actualisations de certains contrats sont exponentielles compte tenu de l'inflation. A noter que le renouvellement des marchés de pièces détachées a généré de fortes hausses de tarifs.
- Etudes : En 2022, une assistance financière est prévue pour travailler sur la révision des statuts et des coefficients de collecte ainsi que sur un mode de calcul des participations des collectivités plus adéquat aux évolutions du service de collecte.  
Par ailleurs, le SICTOM Nord Allier participera financièrement à une étude prospective sur le devenir de l'UVEOM de Bayet.
- Formation : certaines formations sont obligatoires pour les agents de collecte notamment pour les chauffeurs, de même que le renouvellement de diverses habilitations.
- Téléphonie : ce poste prend en compte le déploiement du contrôle d'accès en déchèterie ainsi que le raccordement au réseau fibre optique dédié au syndicat.

Chapitre 012 : Charges de personnel ⇒ 5 138 350 €

Le budget 2022 intègre l'ensemble des évolutions présentées lors du DOB 2022, à savoir :

- Revalorisation du SMIC,
- Augmentation du minimum de traitement dans la fonction publique territoriale,
- Modification des échelles indiciaires de catégorie C et bonification d'ancienneté,
- Maintien du gel du point d'indice,
- Versement d'une indemnité d'inflation,
- Instauration d'une cotisation spéciale fixée à 0,05 % de la masse salariale en faveur de l'apprentissage. Cette taxe d'apprentissage, perçue par le CNFPT, est destinée à financer les coûts de formation des apprentis des collectivités.
- Prolongement de la suspension du jour de carence pour les agents positifs à la COVID,
- Glissement Vieillesse Technicité (GVT) (hors PPCR et revalorisation du point d'indice) estimé à 1 %, à périmètre constant,
- Stagiairisation de 7 agents contractuels au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et de 4 autres dans le courant de l'année,
- Recrutements de :
  - Un gestionnaire du contrôle d'accès des déchèteries,
  - Un référent collecte et réglementation transport,
  - Un gardien de déchèterie de Chézy, suite à la mutation de l'un de nos agents titulaires,
  - Un agent chargé de l'entretien des espaces verts,
  - Un mécanicien Poids Lourds.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion ⇒ 65 060 €

Les indemnités, cotisations et frais de formation du Président et des 4 vice-présidents : 33 500 €

Les créances irrécouvrables correspondent à des montants de redevance spéciale impayés. Certains sont frappés de prescription quadriennale, d'autres sont dus par des entreprises placées en liquidation judiciaire. Une délibération nominative détaillée sera prise dans le courant de l'année 2022.

En 2021, dans le cadre des actions du PLPDMA, des subventions ont été versées aux personnes entrant dans la démarche de la réduction de certains déchets, tels que les couches lavables (840 € versés à 14 familles) et les protections féminines durables (765 € versés à 51 familles).

Chapitre 66 : Charges financières ⇒ 145 500 €

Ce chapitre constate le remboursement des intérêts d'emprunts contractés par le SICTOM Nord Allier, ainsi qu'une cotisation pour une garantie financière liée à l'exploitation de l'ISDND.

En 2021, aucun emprunt n'a été mobilisé, ce qui contribue au désendettement de la collectivité.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles ⇒ 18 550 €

Ce chapitre comprend principalement :

- le reversement de cotisations CNRACL qui sont perçues par le SICTOM (cf inscription en recettes de fonctionnement) et qui doivent être reversées aux agents,
- une provision pour d'éventuels titres à annuler sur les exercices antérieurs,
- la subvention d'équilibre versée au budget annexe Collecte sélective.

En 2022, compte tenu du résultat de clôture excédentaire du budget annexe, aucune subvention ne sera nécessaire.

Chapitre 022 : Dépenses imprévues ⇒ 100 000 €

Ce chapitre permet de faire face à des dépenses ne faisant pas l'objet d'inscription budgétaire.

Chapitre 042 : Dépenses d'ordre de transfert entre sections ⇒ 863 100 €

Les dotations d'ordre retracent les dotations aux amortissements ainsi que les plus-values des cessions réalisées durant l'année.

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement ⇒ 3 803 901 €

Ces crédits dégagés de la section de fonctionnement permettent de financer les opérations d'investissement en limitant le recours à l'emprunt.

➤ BUDGET PRINCIPAL - RECETTES D'INVESTISSEMENT : 5 952 081 €

- Le FCTVA se calcule sur les dépenses réalisées en 2021 : 182 000 €
- Subvention d'investissement : aucune subvention n'est prévue cette année.
- En 2022, aucun emprunt n'est prévu. Les investissements réalisés seront financés par les ressources propres (FCTVA et amortissements) et par autofinancement.
- Autres immobilisations financières (remboursement du capital d'un emprunt par le budget annexe collecte sélective au budget principal) = 16 750 €
- Produits des cessions d'immobilisations = 2 000 €
- Recettes d'ordre = 4 667 001 €

➤ BUDGET PRINCIPAL - DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 5 952 081 €

Chapitres 20 - 21 - 23 : Etudes, acquisitions, travaux ⇒ 4 290 450 €

- Aménagement du site du SICTOM : participation aux travaux de raccordement du site de Chézy à la fibre optique (frais d'infrastructure et d'abonnement téléphonique), remplacement de répéteurs et écrans liés au pont pesée, confortement d'un talus, remplacement d'une barrière sinistrée, élargissement de la sortie du garage, remplacement de l'alarme anti-intrusion,
- Travaux de modernisation et sécurité sur les déchèteries,
- Bâtiment social : aménagement d'une salle de réunion,
- Garages ateliers : création de 2 bureaux et mobilier,
- Acquisition de matériels : bennes, colonnes huiles moteur, colonnes/bacs OM, colonnes semi-enterrées, épareuse, remplacement de la cuve AD BLUE, petit outillage etc...
- Acquisition de mobiliers et matériels informatiques,
- Acquisition de matériels de transport (BOM, Ampliroll, utilitaire fourgon),
- Logiciels pour contrôle d'accès des déchèteries,
- Contrôle d'accès à la déchèterie de Chézy,
- Vestiaires de collecte : maîtrise d'œuvre et travaux,
- Etude d'optimisation des collectes,

M. PINET ajoute que les travaux relatifs au bâtiment vestiaires de collecte ont pris du retard en raison de la liquidation judiciaire de l'entreprise en charge de l'étanchéité du bâtiment.

Chapitre 16 : Remboursement d'emprunts ⇒ 1 015 200 €

L'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2022 s'élève à 10 582 308,39 €.

Chapitre 020 : Dépenses imprévues ⇒ 90 000 €

Résultat d'investissement antérieur ⇒ 470 431 €

Dépenses d'ordre ⇒ 86 000 €

Elles correspondent aux travaux en régie réalisés par les services techniques du SICTOM Nord Allier qui sont valorisés en main d'œuvre et fournitures pour être portés à la section d'investissement.

Autorisation de programme n°9 - réseau de déchèteries : CP 2022 : 908 550 €

Autorisation de programme n°10 - ISDI : CP 2022 : 400 200 €

Autorisation de programme n°11 - réalisation d'un bâtiment vestiaire de collecte : CP 2022 : 1 052 100 €

➤ BUDGET ANNEXE COLLECTE SELECTIVE - SECTION DE FONCTIONNEMENT

× Dépenses : 1 569 021 €

Les principales variations concernent les postes suivants :

- Carburants ⇒ 140 900 € : l'inscription budgétaire 2022 tient compte du niveau des prix en ce début d'année.
- Prestation de service du centre de tri ⇒ 732 500 € : le coût forfaitaire annuel de la prestation de tri est actualisé trimestriellement. Il est donc impacté par l'inflation. ALLIER TRI ayant réussi à équilibrer son exercice, il n'a pas été nécessaire de procéder au reversement du produit des ventes matières en 2021.
- Entretien des véhicules ⇒ 65 700 € : ces postes de dépenses sont impactés de plein fouet par l'inflation. Outre les pénuries et les longs délais de livraison, ils subissent également des variations de prix très importantes.
- Charges de personnel ⇒ 155 000 € : une quote-part des frais de personnel est prise en charge par le budget annexe collecte sélective.

× Recettes : 1 848 745 €

Les principales variations sont les suivantes :

- Vente de marchandises ⇒ 115 000 € : en 2021, des régularisations de ventes de matières recyclées de 2019 et 2020 ont été effectuées par la SPL ALLIER TRI.
- Remboursement de frais ⇒ 15 000 € : facturation à la SPL Allier Tri pour l'utilisation du pont pesée.
- Les soutiens des éco-organismes ⇒ 900 000 € : CITEO a procédé au paiement des liquidatifs de 2019 et 2020, soit 412 311 €. A noter que la hausse des tonnages collectés ainsi que la qualité du tri effectué par les usagers ont permis de percevoir plus de soutiens.

➤ BUDGET ANNEXE COLLECTE SELECTIVE - SECTION D'INVESTISSEMENT : 425 340 €

× Dépenses

Il est nécessaire de remplacer une BOM de 19 t ⇒ 210 000 €

En 2022, plusieurs points d'apport volontaire semi-enterrés seront installés, notamment à la déchèterie d'Avermes, ainsi que sur les communes de Neure et Thiel-sur-Acolin. Ces réalisations sont liées à de nouveaux projets d'aménagement menés par les communes et/ou les bailleurs sociaux ⇒ 141 390 €

× Recettes

En 2022, compte tenu du versement des liquidatifs de CITEO de 2019 et 2020, l'équilibre de la section d'investissement se fera par l'autofinancement et les amortissements.

Il ne sera pas fait de recours à l'emprunt, ce qui permettra au budget annexe de poursuivre son désendettement.

➤ BUDGET ANNEXE CSU - SECTION DE FONCTIONNEMENT : 334 119 €

× Dépenses

Le personnel du SICTOM Nord Allier assure le suivi de la post exploitation du site en régie.

Les principales dépenses sont les suivantes :

- la redevance assainissement liée à la quantité de lixiviats rejetés à la STEP des Isles : 39 000 €
- les obligations réglementaires liées à la post exploitation : analyses d'eau, cartographie des émanations de gaz, relevés topographiques des digues : 59 500 €,
- la maintenance des appareils électriques : 5 400 €

× Recettes

Elles sont stables, puisqu'elles ne sont constituées que de loyer/redevance pour occupation du domaine public et d'un reversement de garanties post exploitation par le budget principal.

La section de fonctionnement s'équilibre par une reprise sur les provisions constituées pour la post exploitation.

M. BARBARIN demande sur quelle surface sont installés les panneaux photovoltaïques pour laquelle est versé un loyer pour occupation du domaine public.

M. PINET répond que ceux-ci sont posés sur la totalité de la superficie de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND), désormais en post exploitation.

Il indique que l'opération Photosol compte tenu des investissements et de l'appel à projet auquel cette société avait répondu avait pris du retard et risquait d'échouer si le SICTOM Nord Allier avait exagérément appliqué une redevance pour occupation du sol trop élevée. Ce retard avait fait l'objet d'une négociation avec la société Photosol.

M. PINET dit qu'il était capital pour le syndicat que le site soit totalement équipé, sans aucun investissement. Le sol n'est exploitable d'aucune autre manière. Le SICTOM Nord Allier a opté pour un loyer raisonnable plutôt qu'exagérément taxer un sol qui n'a aucune valeur.

Il fallait être solidaire afin de ne pas faire échouer l'ensemble du projet.

M. le Président indique cependant que produire de l'énergie à partir d'un site d'enfouissement de déchets est très vertueux.

➤ **BUDGET ANNEXE CSDU - SECTION D'INVESTISSEMENT : 223 120 €**

× **Dépenses**

En 2021, plusieurs opérations d'entretien des espaces verts (élagage, broyage, pose de clôture et de bâche en pied de réseau du biogaz) ont été réalisés afin de limiter et faciliter l'entretien de l'ISDND, pour les années futures.

En 2022, la torchère installée sur le site depuis près de 30 ans sera remplacée et positionnée à un nouvel emplacement.

× **Recettes**

Le FCTVA est calculé sur les dépenses d'investissement réalisées en 2021.

Les travaux d'investissement s'autofinancent par les excédents cumulés des années antérieures.

**ETAT DE LA DETTE :**

L'encours de dette global s'élève à 10 582 308,39 €. Après avoir fortement emprunté en 2018 et 2019 pour un montant global de 7 037 000 €, le SICTOM Nord Allier commence à se désendetter, puisqu'aucun emprunt n'a été contractualisé en 2021.

La capacité de désendettement s'établit à 5 ans.

**EVOLUTION DES SEUILS DE GESTION :**

L'excédent brut de fonctionnement s'est amélioré en 2021, notamment grâce aux hausses des cours de matières premières ainsi qu'aux versements des liquidatifs de 2019 et 2020 des soutiens CITEO, soit 412 311 €.

L'épargne est également en progression du fait des produits exceptionnels correspondant au remboursement de la TGAP au titre de l'année 2020.

Le taux de capacité d'autofinancement (épargne brute/recettes réelles de fonctionnement) s'élève à 17 % et 14 % hors produits exceptionnels, ce qui reste satisfaisant.

M. PINET et M. FAIVRE-DUBOZ remercient Nadia GODIGNON pour la réalisation de son travail tout au long de l'année ainsi que pour la réalisation du document budgétaire qui vient d'être présenté.

➤ **COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR - EXERCICE 2021**  
**Budget Principal - Budget annexe collecte sélective - Budget CSDU**

**Extrait de la délibération**

Monsieur le Président informe l'Assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Receveur et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du Syndicat.

**Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité :**

- ⇒ **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur du SICTOM Nord Allier est en concordance avec le compte administratif établi par l'Ordonnateur,
- ⇒ **DECIDE** d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2021.

M. le Président appelle M. ANGLEYS, doyen de l'assemblée pour faire voter les comptes administratifs 2021 et quitte la salle.

M. ANGLEYS dit que puisqu'il est le doyen, un programme de 30 ans pour une torchère c'est énorme mais un programme de 30 ans pour celui qui a plus de 60 ans c'est pas mal aussi.

➤ **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**  
**Budget Principal - Budget annexe collecte sélective - Budget CSDU**

*Extrait de la délibération*

Réuni sous la présidence de Monsieur Xavier ANGLEYS doyen d'âge de l'Assemblée, Président de séance en application de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Syndical, après avoir pris connaissance du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice 2021, examine le compte administratif dudit exercice dressé par Monsieur PINET, Président du SICTOM Nord Allier qui s'est retiré au moment du vote.

**Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité :**

- ⇒ **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de la présentation faite des comptes administratifs 2021,
- ⇒ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser établis,
- ⇒ **ARRETE** les résultats tels que définis dans le compte administratif, soit :

**BUDGET PRINCIPAL (en euros TTC)**

	section de fonctionnement	section d'investissement	restes à réaliser 2021
dépenses	11 039 490,71 €	2 179 922,47 €	613 900 €
recettes	19 755 274,92 €	1 709 492,09 €	0 €
résultat de clôture	8 715 784,21 €	-470 430,38 €	-613 900 €

**BUDGET ANNEXE COLLECTE SELECTIVE (en euros HT)**

	section de fonctionnement	section d'investissement	restes à réaliser 2021
dépenses	1 146 939,71 €	159 903,62 €	38 800 €
recettes	1 840 785,50 €	211 332,68 €	0 €
résultat de clôture	693 845,79 €	51 429,06 €	-38 800 €

**BUDGET ANNEXE C.S.D.U. (en euros TTC)**

	section de fonctionnement	section d'investissement	restes à réaliser 2021
dépenses	111 435,51 €	383 009,67 €	19 100 €
recettes	179 178,51 €	405 661,14 €	0 €
résultat de clôture	67 743,00 €	22 651,47 €	-19 100 €

➤ **AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021**  
**Budget Principal - Budget annexe collecte sélective - Budget CSDU**

*Extrait de la délibération*

**VU** la délibération du Conseil syndical du même jour approuvant les comptes de gestion 2021 du receveur,

**VU** la délibération du Conseil syndical du même jour approuvant les comptes administratifs 2021 du SICTOM Nord Allier,

**Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité :**

- ⇒ **DECIDE** d'affecter les résultats de fonctionnement 2021 du budget principal et des budgets annexes comme suit :

**BUDGET PRINCIPAL (en euros TTC)**

	section de fonctionnement	section d'investissement	restes à réaliser 2021
dépenses	11 039 490,71 €	2 179 922,47 €	613 900 €
recettes	19 755 274,92 €	1 709 492,09 €	0 €
résultat de clôture	8 715 784,21 €	-470 430,38 €	-613 900 €

considérant le solde des restes à réaliser de : 613 900,00 €  
 considérant que la section d'investissement présente un besoin de financement : - 1 084 330,38 €

**il est proposé :**

- d'affecter au compte de réserves 1068 - 1 084 330,38 €  
 - de conserver en report à nouveau un excédent de fonctionnement de : 7 631 453,83 €

**BUDGET ANNEXE COLLECTE SELECTIVE (en euros HT)**

	section de fonctionnement	section d'investissement	restes à réaliser 2021
dépenses	1 146 939,71 €	159 903,62 €	38 800 €
recettes	1 840 785,50 €	211 332,68 €	0 €
résultat de clôture	693 845,79 €	51 429,06 €	-38 800 €

considérant le solde des restes à réaliser de : 38 800,00 €  
 considérant que la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement - €

**il est proposé :**

- d'affecter au compte de réserves 1068 - €  
 - de conserver en report à nouveau un excédent de fonctionnement de : 693 845,79 €

**BUDGET ANNEXE C.S.D.U. (en euros TTC)**

	section de fonctionnement	section d'investissement	restes à réaliser 2021
dépenses	111 435,51 €	383 009,67 €	19 100 €
recettes	179 178,51 €	405 661,14 €	0 €
résultat de clôture	67 743,00 €	22 651,47 €	-19 100 €

considérant le solde des restes à réaliser de : 19 100,00 €  
 considérant que la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement - €

**il est proposé :**

- d'affecter au compte de réserves 1068 - €  
 - de conserver en report à nouveau un excédent de fonctionnement de : 67 743,00 €

**3/ BUDGET PRINCIPAL : AUTORISATION DE PROGRAMME N°9 : TRAVAUX SUR LE RESEAU DE DECHETERIES - ACTUALISATION****Extrait de la délibération**

VU la délibération du 13 avril 2017 par laquelle le Conseil syndical a accepté l'ouverture d'une autorisation de programme pour le financement lié aux travaux sur le réseau des 8 déchèteries du SICTOM Nord Allier (hors Chézy) de 2017 à 2024,

**CONSIDERANT** que les travaux de réhabilitation de la déchèterie d'Avermes ont été réalisés fin 2021-début 2022,

**CONSIDERANT** que les travaux de contrôle d'accès des déchèteries seront réalisés, en 2022, dans les déchèteries déjà renouvelées,

**CONSIDERANT** que le programme de travaux de réhabilitation sera suspendu durant quelques mois, le temps de lancer une consultation pour désigner un nouveau maître d'œuvre pour le suivi des chantiers de rénovation,

Monsieur le Président propose de revoir l'autorisation de programme n°9 et ses crédits de paiement comme suit :

AP 9 - Réseau de déchèteries	TOTAL AP	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>DEPENSES</b>										
- logiciel	42 000 €	-	-	-	-	-	42 000	-	-	-
- maîtrise d'œuvre	133 614 €	-	20 076,30	14 387,27	265,20	40 235,03	25 550	12 000	12 700	8 400
- travaux	2 882 424 €	-	178 619,63	54 989,96	547 332,35	422 481,59	841 000	347 000	241 000	250 000
- SPS / CT	245 €	-	-	-	-	244,80	-	-	-	-
- divers	21 703 €	1 032,00	14 190,74	1 188,00	2 484,00	2 808,00	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>3 079 984,87 €</b>	<b>1 032,00 €</b>	<b>212 886,67 €</b>	<b>70 565,23 €</b>	<b>550 081,55 €</b>	<b>465 769,42 €</b>	<b>908 550 €</b>	<b>359 000 €</b>	<b>253 700 €</b>	<b>258 400 €</b>
<b>RECETTES</b>										
Autofinancement	3 079 985 €	1 032,00	212 886,67	70 565,23	550 081,55	465 769,42	908 550	359 000	253 700	258 400
Emprunt										
<b>TOTAL</b>	<b>3 079 984,87 €</b>	<b>1 032,00 €</b>	<b>212 886,67 €</b>	<b>70 565,23 €</b>	<b>550 081,55 €</b>	<b>465 769,42 €</b>	<b>908 550 €</b>	<b>359 000 €</b>	<b>253 700 €</b>	<b>258 400 €</b>

AP/CP détaillée par opération budgétaire :

		CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
opération commune 1014	42 000,00	-	-	-	-	-	42 000	-	-	-
Logiciel	42 000,00	-	-	-	-	-	42 000	-	-	-
opération commune 1004	9 083,15	1 032,00	2 192,60	1 404,55	2 484,00	1 620,00	350	-	-	-
MOE	1 247,15	-	680,60	216,55	-	-	350	-	-	-
Travaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SPS / CT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	7 836,00	1 032,00	1 512,00	1 188,00	2 484,00	1 620,00	-	-	-	-
Déch. Bourbon (op.31)	400 721,29	-	2 658,89	563,52	32 623,20	875,68	5 000	359 000	-	-
MOE	21 098,09	-	2 658,89	563,52	-	875,68	5 000	12 000	-	-
Travaux	379 623,20	-	-	-	32 623,20	-	-	347 000	-	-
SPS / CT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Déch. Coulandon (op.32)	360 641,17	-	181 737,93	63 552,61	37 890,00	29 260,63	48 200	-	-	-
MOE	17 209,68	-	2 254,30	8 562,65	265,20	927,53	5 200	-	-	-
Travaux	342 567,49	-	178 619,63	54 989,96	37 624,80	28 333,10	43 000	-	-	-
SPS / CT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	864,00	-	864,00	-	-	-	-	-	-	-
Déch. Dampierre (op.33)	303 659,93	-	2 398,03	451,73	45 240,00	1 070,17	800	-	253 700	-
MOE	17 419,93	-	2 398,03	451,73	-	1 070,17	800	-	12 700	-
Travaux	286 240,00	-	-	-	45 240,00	-	-	-	241 000	-
SPS / CT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Déch. Neuilly (op.34)	269 667,69	-	924,66	-	92 839,38	47 203,65	128 700	-	-	-
MOE	7 485,48	-	924,66	-	-	5 860,82	700	-	-	-
Travaux	262 182,21	-	-	-	92 839,38	41 342,83	128 000	-	-	-
SPS / CT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Déch. Avernès (op.35)	942 193,67	-	18 621,61	1 387,78	4 060,80	272 623,48	645 500	-	-	-
MOE	34 403,37	-	8 186,87	1 387,78	-	19 328,72	5 500	-	-	-
Travaux	895 922,76	-	-	-	4 060,80	251 861,96	640 000	-	-	-
SPS / CT	244,80	-	-	-	-	244,80	-	-	-	-
Autres	11 622,74	-	10 434,74	-	-	1 188,00	-	-	-	-
Déch. La Chapelle (op.36)	189 744,07	-	1 588,03	-	24 560,40	795,64	700	-	-	162 100
MOE	8 183,67	-	1 588,03	-	-	795,64	700	-	-	5 100
Travaux	181 560,40	-	-	-	24 560,40	-	-	-	-	157 000
SPS / CT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Déch. Thionne (op.42)	123 716,98	-	1 384,92	17,54	24 530,40	784,12	700	-	-	96 300
MOE	6 186,58	-	1 384,92	17,54	-	784,12	700	-	-	3 300
Travaux	117 530,40	-	-	-	24 530,40	-	-	-	-	93 000
SPS / CT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Déch. Lurcy (op.1022)	438 556,92	-	1 380,00	3 187,50	285 853,37	111 536,05	36 600	-	-	-
MOE	20 379,85	-	-	3 187,50	-	10 592,35	6 600	-	-	-
Travaux	416 797,07	-	-	-	285 853,37	100 943,70	30 000	-	-	-
SPS / CT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	1 380,00	-	1 380,00	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>3 079 984,87</b>	<b>1 032,00</b>	<b>212 886,67</b>	<b>70 565,23</b>	<b>550 081,55</b>	<b>465 769,42</b>	<b>908 550</b>	<b>359 000</b>	<b>253 700</b>	<b>258 400</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité :**

⇒ **ACCEPTE** l'autorisation de programme n°9 telle que présentée pour un montant total de 3 079 984,87 €.

#### **4/ BUDGET PRINCIPAL : AUTORISATION DE PROGRAMME N°10 : ISDI - ACTUALISATION**

*Extrait de la délibération*

**VU** la délibération du 4 mars 2019 par laquelle le Conseil syndical a accepté l'ouverture d'une autorisation de programme pour le financement lié à la réalisation de l'Installation de Stockage des Déchets Ultimes (ISDI) de Chézy,

**CONSIDERANT** qu'en 2022, le choix d'un assistant à maîtrise d'ouvrage sera acté afin de rédiger le cahier des charges pour une consultation de concession de service public,

**CONSIDERANT** que les premiers travaux d'investissements liés à la construction des voies d'accès, à l'aménagement d'une zone de stockage et de concassage ainsi qu'au premier casier d'enfouissement seront également réalisés en 2022, afin que le concessionnaire puisse démarrer son activité au début de l'année 2023,

Monsieur le Président propose de revoir l'autorisation de programme n°10 et ses crédits de paiement comme suit :

AP 10 - ISDI		TOTAL AP	2019	2020	2021	2022
DEPENSES	- maîtrise d'œuvre	30 000 €				30 000
	- SPS / CT	- €				
	- travaux	370 000 €				370 000
	- chargeur	- €				
	- divers (annonces, ICPE...)	3 203 €	3 003,38			200
<b>TOTAL</b>	<b>403 203 €</b>	<b>3 003,38 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>400 200 €</b>	
RECETTES	Autofinancement					
	Emprunt	403 203 €	3 003,38	- €	- €	400 200 €
	<b>TOTAL</b>	<b>403 203 €</b>	<b>3 003,38 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>400 200 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité :**

⇒ **ACCEPTE** l'autorisation de programme n°10 telle que présentée pour un montant total de 403 203 €.

#### **5/ BUDGET PRINCIPAL : AUTORISATION DE PROGRAMME N°11 : REALISATION D'UN BATIMENT VESTIAIRE - ACTUALISATION**

##### Extrait de la délibération

**VU** la délibération du 10 février 2020 par laquelle le Conseil syndical a accepté l'ouverture d'une autorisation de programme pour le financement lié à la réalisation d'un bâtiment vestiaire,

**CONSIDERANT** que ce bâtiment regroupera :

- les vestiaires-sanitaires pour les agents de collecte,
- un espace repas pour l'ensemble du personnel du SICTOM Nord Allier,
- les bureaux pour le service Collecte,

**CONSIDERANT** que les travaux débutés en septembre 2021 se poursuivent en 2022,

Monsieur le Président propose l'autorisation de programme n°11 et ses crédits de paiement comme suit :

AP 11 - bâtiment vestiaires		TOTAL AP	2020	2021	2022
DEPENSES	- maîtrise d'œuvre	118 782 €	22 796,30 €	49 985,61 €	46 000 €
	- SPS / CT	7 032 €	- €	2 932,20 €	4 100 €
	- travaux	1 131 489 €	- €	192 488,59 €	939 000 €
	- aménagement intérieur (vestiaires, mobiliers,...)	60 000 €	- €	- €	60 000 €
	- divers (annonces, études sols...)	11 372 €	864,00 €	7 508,40 €	3 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 328 675 €</b>	<b>23 660,30 €</b>	<b>252 914,80 €</b>	<b>1 052 100 €</b>
RECETTES	Autofinancement				
	Emprunt	1 328 675 €	23 660,30 €	252 914,80 €	1 052 100 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 328 675 €</b>	<b>23 660,30 €</b>	<b>252 914,80 €</b>	<b>1 052 100 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité :**

⇒ **ACCEPTE** l'autorisation de programme n°11 telle que présentée pour un montant total de 1 328 675 €.

#### **6/ EXAMEN ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022**

##### Extrait de la délibération

**VU** la délibération du 8 février 2022 prenant acte du Débat d'Orientations Budgétaires 2022,

**VU** la proposition de budget primitif 2022 du SICTOM Nord Allier comprenant :

- le budget principal
- le budget annexe Collecte Sélective
- le budget annexe C.S.D.U.

**VU** l'avis du Bureau syndical réuni le 15 mars 2022,

**Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité :**

⇒ **ADOPTE** le budget primitif 2022 relatif au Budget Principal et ses Budgets annexes Collecte sélective et CSDU tels que présentés dans le rapport ci-joint.

## **7/ VOTE DES PRODUITS DE TEOM 2022**

### Extrait de la délibération

**VU** les statuts du SICTOM Nord Allier,

**VU** la délibération en date du 13 octobre 2004 créant 10 zones de service correspondant chacune à une fréquence d'un type de collecte des déchets ménagers ou assimilés,

**CONSIDERANT** que le SICTOM Nord Allier doit transmettre, à chaque communauté adhérente, un produit attendu global de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères,

Monsieur le Président propose au Conseil syndical de retenir la répartition du produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères comme indiqué ci-dessous :

<b>Communautés</b>	<b>TEOM 2022</b>
Moulins Communauté	7 759 865 €
Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire	1 288 944 €
Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais	600 526 €
Communauté de Communes Sud Nivernais	238 022 €
Communauté de Communes Saint Pourçain Sioule Limagne	31 022 €
	<b>9 918 379 €</b>

### **Après en avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité :**

⇒ **ENTERINE** la répartition du produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères telle que présentée.

## **8/ TARIF DE MAIN D'OEUVRE**

### Extrait de la délibération

**CONSIDERANT** que le personnel du SICTOM Nord Allier peut être amené à effectuer des prestations spécifiques, notamment des réparations liées à des sinistres déclarés auprès des assurances,

Monsieur le Président propose d'entériner les tarifs suivants de ces prestations, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022.

- Coût de main d'œuvre des agents du SICTOM Nord Allier : 56,50 / heure
- Coût de prestation avec engin spécifique : 76,40 HT / heure

### **Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité :**

⇒ **ACCEPTE** les tarifs cités ci-dessus.

## **9/ TARIF DE MISE A DISPOSITION**

### Extrait de la délibération

**CONSIDERANT** que le SICTOM Nord Allier peut être amené à mettre à disposition des véhicules de collecte à d'autres collectivités et/ou entreprises pour des besoins ponctuels,

Monsieur le Président propose d'entériner le tarif suivant pour cette prestation à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022 :

- Forfait journalier : 269,50 € HT

### **Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité :**

⇒ **ACCEPTE** le tarif cité ci-dessus.

## **10/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

### Extrait de la délibération

**VU** le Code général de la fonction publique et notamment l'article L313-1,

**CONSIDERANT** que les emplois de chaque collectivité sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

**CONSIDERANT** la nécessité de prendre en compte les éléments suivants :

- la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe lié au recrutement par mutation du gestionnaire contrôle d'accès et déchèteries,
- l'actualisation des effectifs ouverts lors des dernières procédures d'avancements de grade, promotion interne et recrutements,

Monsieur le Président propose de modifier le tableau des effectifs comme suit :

**Secteur Administratif :**

Grades ou Emplois	Catégorie	Effectifs ouverts	Effectifs pourvus	Modifications à prévoir
Attaché principal	A	1	1	
Attaché	A	1	0	
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	2	2	
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	2	0	-1
Rédacteur	B	2	1	
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	9	9	+ 1
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	3	2	-1
Adjoint administratif	C	3	1	-2
<b>TOTAL</b>		<b>23</b>	<b>16</b>	<b>-3</b>

**Secteur Technique :**

Grades ou Emplois	Catégorie	Effectifs ouverts	Effectifs pourvus	Modifications à prévoir
Ingénieur principal	A	1	1	
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	1	
Technicien	B	2	1	-1
Agent de maîtrise principal	C	2	2	
Agent de maîtrise	C	6	5	-1
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	35	32	-3
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	28	20	-8
Adjoint technique	C	33	26	-3
<b>TOTAL</b>		<b>108</b>	<b>88</b>	<b>-16</b>

⇒ **Agents contractuels :**

	Effectifs ouverts	Effectifs pourvus	Modifications à prévoir
Agent de maîtrise	1	0	-1
Adjoint administratif	1	0	-1
Adjoint technique	11	6	-3
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>6</b>	<b>-5</b>
<b>TOTAL GENERAL DE L'EFFECTIF</b>	<b>144</b>	<b>110</b>	<b>-24</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :**

⇒ **ADOpte** les modifications apportées au tableau des effectifs tel que présentées, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

**11/ MISE A DISPOSITION DE PARCELLES A M. MEUNIER EXPLOITANT AGRICOLE : APPROBATION DU BAIL PRECAIRE**

**Extrait de la délibération**

**VU** l'article L.411-2 du Code Rural permettant au propriétaire d'un fonds agricole de conclure une convention d'occupation précaire, dérogeant au statut du fermage, lorsque la destination agricole du fonds doit être changée,

**CONSIDERANT** que le SICTOM Nord Allier a acquis, en tant que réserve foncière en vue de l'extension des sites de traitement du SICTOM Nord Allier, des parcelles cadastrées section G n°9 et 131 sises au lieu-dit « Pommay Brûlé » à Chézy d'une contenance totale de plus de 22 hectares,

**CONSIDERANT** que le SICTOM Nord Allier souhaite que le tènement foncier, ne supportant aucuns travaux, continue à être entretenu,

**CONSIDERANT** que M. Flavien MEUNIER a fait part de son intention de vouloir exploiter ces terrains,

Monsieur le Président propose de conclure une convention d'occupation précaire avec M. MEUNIER à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022 pour une durée d'un an.

**Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité :**

- ⇒ **APPROUVE** la conclusion d'une convention d'occupation précaire sur les parcelles ne supportant aucuns travaux, au bénéfice de M. Flavian MEUNIER, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022 et qui prendra fin le 31 mai 2023,
- ⇒ **HABILITE** son Président à signer ladite convention et toutes pièces s'y rapportant.

**12/ DDS : APPROBATION DE L'AVENANT N°3 AVEC L'ECO-ORGANISME ECODDS ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Extrait de la délibération**

**CONSIDERANT** l'éco-organisme EcoDDS dédié aux Déchets Diffus Spécifiques des ménages dont la principale mission est d'organiser le fonctionnement et d'assurer la pérennisation de la filière des DDS,

**VU** l'arrêté en date du 11 mars 2019 portant renouvellement de l'agrément de l'éco-organisme EcoDDS pour la période 2019-2024,

**VU** la délibération du Conseil syndical en date du 13 juin 2019 par laquelle le SICTOM Nord Allier a conclu une nouvelle convention avec EcoDDS, pour la période 2019-2024,

**VU** l'arrêté en date du 28 décembre 2021 portant agrément de l'éco-organisme EcoDDS pour une durée de 6 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, soit jusqu'au 31 décembre 2027,

**CONSIDERANT** l'avenant n°3 intégrant cette nouvelle période d'agrément de l'éco-organisme, soit jusqu'au 31 décembre 2027, tout en conservant les termes de la convention-type signée en 2019,

Monsieur le Président propose d'approuver les termes de l'avenant n°3 à la convention avec l'éco-organisme EcoDDS.

**Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité :**

- ⇒ **APPROUVE** les termes de l'avenant n°3 à la convention avec l'éco-organisme EcoDDS, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2027.

**13/ INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL SYNDICAL AU PRESIDENT**

➤ **Marchés publics**

Procédure	Objet	Date de Notification	Titulaire	Montant du marché € HT
<b>Marché de FOURNITURES</b>				
2021PA07	Accord cadre pour la fourniture et livraison de composteurs en bois et bio seaux Années 2022 à 2025 Montant maximum/an : 25 000,00 € HT	01/03/2022	FABRIQUE LES GAVOTTES 39220 - BOIS D'AMONT	Estimé sur 4 ans : 100 000,00 €
<b>Marché de SERVICES</b>				
2022MAPA01	Prestation de transport des bennes de 25 à 35 m <sup>3</sup> pour les encombrants non incinérables sur le site de Gaïa à Cusset Années de 2022 à 2024 Montant maximum/an : 20 000,00 € HT	01/03/2022	TC VRAC 58340 - CERCY LA TOUR	Estimé sur 3 ans : 54 540,00 €
Commande	Assistant, conseil à la mise en concurrence des contrats d'assurance	09/02/2022	ARIMA CONSULTANTS 75000 - PARIS	3 300,00 €

Le Conseil syndical a pris acte.

**14/ INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL SYNDICAL AU BUREAU**

- **Acquisition de couches lavables** : attribution de subventions de 60 €  
Conformément à la délibération du Conseil syndical en date du 8 mars 2021, une famille a formulé une demande de subvention pour l'achat de couches lavables.  
Lors de sa séance du 15 mars 2022, le Bureau syndical, à l'unanimité lui a octroyé une subvention de 60 €.

➤ **Acquisition de protections féminines durables** : attribution de subventions de 15 €  
Conformément à la délibération du Conseil syndical en date du 8 mars 2021, 3 personnes ont formulé une demande de subvention pour l'achat de protections féminines durables.  
Lors de sa séance du 15 mars 2022, le Bureau syndical, à l'unanimité a octroyé une subvention de 15 € à chacune d'entre elles.

M. PINET évoque le succès de ces deux opérations.

#### **15/ INFORMATIONS DIVERSES APPORTEES PAR LE PRESIDENT AU CONSEIL SYNDICAL**

- **Dernières dates de distribution gratuite de compost en déchèteries : quantité maximale 100 l**
  - 1<sup>er</sup> avril - Dompierre s/Besbre
  - 9 avril - Neuilly le Réal

M. PINET évoque le succès de cette distribution. Il s'agit d'un juste retour des efforts que font les usagers en apportant leurs déchets végétaux en déchèterie pour être transformés sur la plateforme de compostage de déchets verts, en compost normé.

Le 26 mars 2022, ce sont 270 personnes qui ont récupéré du compost à la déchèterie de Chézy.

- **Distribution du TRIMAG du 11 au 15 avril 2022**

A l'intérieur, vous trouverez une information relative au contrôle d'accès en déchèteries. Il s'agit d'inscrire votre véhicule via le site internet une seule fois pour accéder à toutes les déchèteries équipées du dispositif.

Le syndicat va rencontrer les chambres consulaires pour évoquer ce sujet pour le tissu économique. Une communication sera faite auprès des usagers.

Monsieur le Président demande à l'assemblée que si le Trimag n'a pas été reçu sur certains secteurs la semaine prévue, de le signaler au plus vite au service communication.

En effet, certaines communes entières ou partielles ne le reçoivent pas. Or, lorsque l'on paye une prestation, il y a une obligation de résultat.

- **Le DD (développement durable) en fête à Agonges - samedi 4 juin 2022 de 10h à 19h**

Une co-organisation : Zéro Waste bourbonnais, Centre Social l'Escale et SICTOM Nord Allier

Au programme :

10h30-12h : balade nature et bébés portés

14h-18h : stands avec animations / ateliers

18h : spectacle

+ buvette / restauration

Le programme complet sera envoyé en mai par mail.

- **Dates des prochaines réunions**

➤ Bureau	8 juin 2022 - 17h au SICTOM	}	Avermes
➤ Conseil syndical	22 juin 2022 - 18h30		
➤ Conseil syndical	10 octobre 2022 - 18h30		
➤ Conseil syndical	6 décembre 2022 - 18h30		

#### **16/ QUESTIONS DIVERSES**

Aucune question diverse n'a été formulée par écrit au SICTOM Nord Allier.



M. le Président invite l'ensemble des élus à procéder à la signature des documents relatifs aux budgets et comptes administratifs installés dans le hall d'entrée.

La liste d'émargement est par ordre alphabétique des noms des délégués titulaires. Les suppléants doivent signer dans la case du titulaire. Celles et ceux qui ont un pouvoir doivent signer autant de fois que de pouvoirs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

Un vin d'honneur est servi à l'issue de la séance.

Fait à Chézy, le 27 avril 2022  
Le secrétaire de séance,  
Michel BARBARIN

